



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24894
4 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN Doc. S/1992/117

DEC 07 1992

UN Doc. S/1992/117

LETTRE DATEE DU 1er DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

L'agression serbe et monténégrine contre la République de Bosnie-Herzégovine se poursuit sans relâche. Elle s'est intensifiée en particulier dans le centre de la Bosnie-Herzégovine, où les forces serbes et monténégrines s'efforcent par tous les moyens de renforcer et d'étendre un corridor reliant Belgrade au territoire conquis en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

C'est ainsi que les forces serbes et monténégrines ont attaqué la ville de Gradacac au moyen d'artillerie lourde, d'infanterie et d'hélicoptères. Elles ont fait de nombreuses victimes dans la population civile et causé des dégâts matériels considérables.

A Jiddah, en Arabie saoudite, où sont réunis, à la veille de leur sixième session extraordinaire, les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique, la télévision saoudienne a diffusé de nouvelles images d'hélicoptères attaquant Gradacac. Ces attaques constituent une violation flagrante de la résolution 781 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 9 octobre 1992.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY